



Rapport d'activités 2021

Sommaire

Éditorial

Éditorial

Introduction

A. Le projet de territoire

Un projet de territoire actualisé pour 2021 - 2026

Présentation de la gouvernance

B. Une mobilisation en faveur de la relance post-Covid

Un triple enjeu économique, social et financier

Une contractualisation avec l'État

Mobiliser le collectif au service des villes

A. Un collectif mobilisé

Portrait de notre territoire

Chiffres clés

Trombinoscope

Compétences obligatoires

Instances dématérialisées

B. Des forces et des compétences mutualisées

GEOPOLD, un portail de données cartographiques

Un pôle de cybersécurité

Des réseaux d'experts

Des groupements de commandes

Des équipes au service des villes

C. Les ressources et dépenses 2021

Le pacte financier et fiscal 2021

La péréquation

Les recettes et les dépenses au budget primitif 2021

Un observatoire fiscal et économique

Préserver le cadre de vie de façon durable

Introduction

A. Une densité maîtrisée

Des aménagements durables

Un règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

Une politique de logement ambitieuse et solidaire

B. Un environnement préservé

Cit'ergie, une démarche qualité pour traduire le PCAE en actions concrètes

Un engagement fort en faveur de la rénovation énergétique

Une gestion mutualisée des déchets

Des actions pour encourager la prévention des déchets et le recyclage

Un assainissement mutualisé pour préserver les ressources en eau

C. Des déplacements plus doux et plus fluides

Des actions en faveur du vélo

Le collectif Mobilité Ile-de-France

Une stratégie et des aides pour la mobilité électrique et l'autopartage

Soutenir et accompagner les entreprises

A. Un soutien actif et solidaire

Des dispositifs pour accompagner la relance économique

Un fonds de résilience

Des dispositifs pour soutenir l'animation économique locale

Des actions en faveur de l'emploi

B. Des actions pour encourager l'innovation

Des conventions cadres avec des acteurs majeurs de la recherche

Un catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Le prix de l'innovation Paris Ouest La Défense 2020-2021

L'intelligence artificielle pour « Construire au futur, habiter le futur »

C. Une attractivité accrue

Une chaire de « La Défense en perspectives »

Des initiatives digitales



Éditorial



Éditorial

Alors que le continent européen se trouve de nouveau confronté à la guerre et aux souffrances humaines qui en découlent, nos organisations publiques se doivent, plus que jamais, de protéger, prévoir et anticiper les besoins des concitoyens. Certaines conséquences du conflit, notamment dans le domaine énergétique, sont déjà palpables. Notre territoire, poumon économique du pays, doit s'y préparer.

Comme anticipé dès le premier Projet de Territoire, l'avenir sera aux efforts de réduction de la consommation d'énergie et de la préservation d'un environnement durable et résilient. Les mobilités douces, les infrastructures de transport collectif et la rénovation énergétique des bâtiments appartiennent déjà aux activités déployées par l'EPT. Il conviendra de les accentuer dans la perspective de préserver encore davantage les ressources naturelles.

La proximité, principe indissociable de notre organisation intercommunale, favorise une appréciation juste des situations locales, ainsi que des réponses précises, concrètes et adaptées aux besoins des administrés. Il en va ainsi du développement économique et des infrastructures de transport, de l'aménagement urbain et du cadre de vie, de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets, de l'assainissement et de l'eau potable, autant de compétences où se déploie le savoir-faire des services municipaux et territoriaux.

La préservation durable du cadre de vie, l'équilibre résidentiel, le soutien et l'accompagnement des entreprises, mais aussi la force du collectif au service des villes forment quelques un des principes directeurs de notre action.

L'année 2021 s'est achevée par l'adoption du projet de territoire 2021-2026, fruit d'une réflexion concertée et animée par une logique d'efficacité de l'action publique.

Les réalisations présentées dans ce rapport d'activité témoignant de notre capacité à réaliser nos promesses, je vous en souhaite une bonne lecture !

Fidèlement,



Jacques Kossowski



2

Introduction



Un projet de territoire actualisé pour 2021 - 2026

Tout au long de leur mandat, les maires de Paris Ouest La Défense œuvrent ensemble à un projet commun respectant la singularité et la complémentarité de chacune des 11 communes du territoire.

Cette gouvernance est soutenue par le projet de territoire, dont la première mouture a été formalisée en 2017. Une commission de travail composée d'élus et de collaborateurs des 11 villes et de Paris Ouest La Défense l'a fait évoluer en 2021 pour qu'il corresponde pleinement aux attentes actuelles et qu'il intègre de nouvelles actions concrètes issues de l'intelligence collective.

Compte tenu des enjeux de relance post-Covid, 3 axes stratégiques ont émergé pour guider les nouvelles politiques publiques du Territoire de 2021 à 2026 :

Ce projet de territoire n'a pas vocation à traiter tous les sujets. Il n'a pas non plus pour finalité d'additionner toutes les actions communales. Il souligne des points saillants et met en exergue une stratégie commune de développement équilibré des villes, à partir des compétences attribuées par la loi et de synergies pertinentes.

Il prépare et éclaire la nouvelle génération de Contrats de Plan État-Régions (CPER) pour la période de 2021-2027. Initiés par le gouvernement et en partenariat avec les collectivités territoriales, ces contrats ambitionnent de relever les défis de la transition écologique, productive et numérique et élargissent les domaines d'intervention, en intégrant la thématique du tourisme notamment.



Présentation de la gouvernance

La gouvernance de Paris Ouest La Défense est assurée par 90 élus qui se sont attelés cette année encore aux priorités du Territoire et ont œuvré pour que ses projets se concrétisent. Ensemble, ils constituent le conseil et le bureau de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la mandature 2020-2026.

Le Bureau territorial est composé du Président Jacques KOSSOWSKI ainsi que des 10 vice-présidents représentés par les maires des autres villes de l'établissement. Chacun d'eux gère une délégation de fonction liée aux compétences du Territoire :

- Jeanne BECART, maire de Garches > Mutualisation des grands réseaux : eau potable, déchets et assainissement.
- Éric BERDOATI, maire de Saint-Cloud > Finances, Pacte Financier et Ressources Humaines.
- Guillaume BOUDY, maire de Suresnes > Mutualisation des services à la population et des équipements socio-éducatifs, socio-culturels, culturels ou sportifs.
- Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, maire de Puteaux > Aménagement opérationnel.
- Jean-Christophe FROMANTIN, maire de Neuilly-sur-Seine > Mutualisation des fonctions supports des villes et des outils numériques au service de la population.
- Véronique JACQUELINE, maire de Vaucresson > Développement durable et Plan climat air énergie.

- Patrick JARRY, maire de Nanterre > Politique de la ville, Action sociale et Aire d'accueil des gens du voyage.
- Philippe JUVIN, maire de La Garenne-Colombes > Urbanisme règlementaire, Plan local d'urbanisme intercommunal et Mobilité
- Patrick OLLIER, maire de Rueil-Malmaison, Président de la Métropole du Grand Paris > Développement économique et Innovation.
- Agnès POTTIER-DUMAS, maire de Levallois-Perret > Habitat et Logement.

Ce Bureau se réunit pour régler, par décision, les affaires liées à la gestion et au fonctionnement de l'établissement public territorial.

Le conseil de territoire regroupe quant à lui les 90 conseillers territoriaux qui composent l'assemblée délibérante. Il gère, par délibérations, toutes les questions liées aux compétences du Territoire : aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, développement économique, plan local d'urbanisme, plan local air énergie, eau et assainissement, gestion des déchets ménagers et politique de la ville. Il se réunit au moins 5 fois par an et est accueilli par les différentes communes, à tour de rôle dans la mesure de leurs possibilités.

Un triple enjeu économique, social et financier

Compte tenu de la crise sans précédent que la France traverse et des plans de relance qui ont été mis en place pour faire face à ses conséquences, l'EPT Paris Ouest La Défense a travaillé en 2021 à une déclinaison de son projet de territoire ré-orientant ses priorités autour des 3 axes cités pour répondre à un triple enjeu.

- Un enjeu financier qui va impacter de manière significative le budget des villes et du Territoire. Pour maintenir la qualité de service que les concitoyens sont en droit d'attendre, l'intercommunalité doit mutualiser certains de ses moyens et certaines de ses actions.
- Un enjeu économique : pour faire face à la plus grave récession depuis la seconde guerre mondiale, le Territoire doit renforcer sa démarche entrepreneuriale.
- Un enjeu environnemental, avec l'impérieuse obligation de « verdir » les politiques publiques. Si Paris Ouest La Défense s'y est déjà attelé, à travers son Plan climat air énergie, la crise sanitaire exige aujourd'hui de forcer le pas.



Une contractualisation avec l'État

Face à la crise sanitaire survenue en 2020, l'État a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros qui a pour but de contrer les dommages économiques et sociaux tout en évoluant vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire. L'État a souhaité faire de la territorialisation du plan France Relance l'un des facteurs de sa réussite, garantissant, à travers la contractualisation notamment, l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits.

Un contrat de relance et de transition écologique a donc été signé entre l'État et le Territoire de Paris Ouest La Défense, le 16 juillet 2021, pour accompagner les actions qui contribuent au projet de territoire de l'EPT, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale. Il instaure un partenariat technique et financier avec des objectifs clairs pour la relance de Paris Ouest La Défense en 2021-2022 et, à plus long terme, pour accompagner le projet de territoire 2021-2026.

Le contrat de relance et de transition écologique fixe les engagements mutualisés du Territoire et de l'État pour :

- Le développement économique en soutenant les acteurs économiques en difficulté, l'animation économique locale et l'implantation durable des entreprises, tout en développant des actions en lien avec les acteurs de la recherche et de l'innovation du Territoire.
- La cohésion sociale, à travers la lutte contre l'habitat indigne et le soutien à la transformation numérique du Territoire ainsi qu'aux politiques d'emploi et de formation.
- La transition écologique à travers la limitation de la pollution des milieux naturels, une meilleure prévention des déchets, davantage de solutions de mobilité durable,

l'aménagement durable du Territoire, l'amélioration de la qualité de vie, la maîtrise des factures énergétiques des logements comme du tertiaire et le développement des énergies renouvelables.



3

Mobiliser le collectif au service
des villes



Portrait de notre territoire

Territoire de la Métropole du Grand Paris, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense a été créé le 1er janvier 2016. Il est situé dans le département des Hauts-de-Seine et regroupe 11 communes, sur une superficie de 5 929 hectares, soit près de 60 km², pour une population estimée à 565 000 habitants.

Paris Ouest La Défense se compose des villes des anciennes communautés d'agglomération Cœur de Seine (Garches, Saint-Cloud et Vaucresson), du Mont-Valérien (Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes) et Seine-Défense (Courbevoie et Puteaux) ainsi que des villes, dites isolées, de La Garenne-Colombes, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine. La commune la plus peuplée est Nanterre, avec plus de 96 000 habitants, la moins peuplée Vaucresson, avec près de 9 000 habitants.

L'établissement public territorial est administré par un conseil de territoire composé de 90 membres désignés par les conseils municipaux des villes membres.

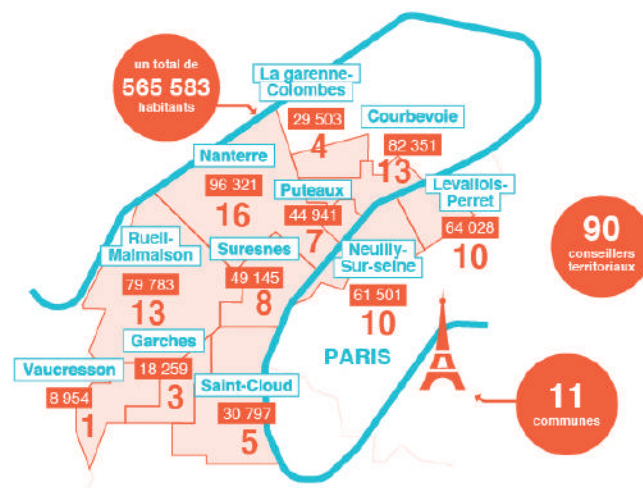
Les conseillers territoriaux se répartissent ainsi parmi les villes :

- Courbevoie : 13,
- Garches : 3,
- La Garenne-Colombes : 4,
- Levallois 10,
- Nanterre : 16,

- Neuilly-sur-Seine : 10,
- Puteaux : 7,
- Rueil-Malmaison : 13,
- Saint-Cloud : 5,
- Suresnes : 8,
- Vaucresson : 1.

Les conseillers métropolitains :

- Courbevoie : 2,
- Garches : 1,
- La Garenne-Colombes : 1,
- Levallois : 1,
- Nanterre : 2,
- Neuilly-sur-Seine : 1,
- Puteaux : 1,
- Rueil-Malmaison : 2,
- Saint-Cloud : 1,
- Suresnes : 1,
- Vaucresson : 1.



Source 2019 Direction générale des collectivités locales



Chiffres clés



525 300 salariés,
soit 8,91 % de
l'effectif régional



**73 300
établissements**
du secteur marchand



**12 300 créations
d'entreprises** en 2019, soit
16,49 % de l'Île de France



**4 891 100 m2 de
bureaux** au 31
décembre 2019



290 000 actifs,
dont 259 700
en emploi



**32
lycées**



**47
CFA**

Qualité de vie



1 654 ha
d'espaces verts
et boisés



**260 000 logements, dont 25 %
de logements sociaux**
10 % des logements sont des
logements individuels

Transports



4 lignes régionales
(RER A, Ligne L, U et
prolongement RER E)



2 lignes de tramway
(T2 et projet de
prolongement du T1)



3 lignes de métro
(1, 3 et future ligne 15)



4 autoroutes
(A13, A14, A86 et périphérique)



142 lignes de bus

Trombinoscope

Les 90 conseillers territoriaux :

Le Président



Jacques
Kossowski

Président
Maire de Courbevoie

Les Vice-présidents



Jeanne
Bécart

Vice-président :
Mutualisation des grands
réseaux (eau potable,
déchets et assainissement)
Maire de Garches



Eric
Berdoati

Vice-président :
Finances, Pacte Financier
et Ressources humaines
Maire de Saint-Cloud



Guillaume
Boudy

Vice-président :
Mutualisation des services à
la population et des
équipements (socio-éducatifs,
socio-culturels, culturels ou
sportifs)
Maire de Suresnes



Joëlle
Ceccaldi-Raynaud

Vice-président :
Aménagement opérationnel
Maire de Puteaux



Jean-Christophe
Fromantin

Vice-président :
Mutualisation des fonctions
supports des villes et des
outils numériques au service
de la population
Maire de Neuilly-sur-Seine



Véronique
Jacqueline

Vice-président :
Développement durable et
Plan climat air énergie
Maire de Vaucresson



Patrick
Jarry

Vice-président :
Politique de la ville, Action
sociale et Aire d'accueil des
gens du voyage
Maire de Nanterre



Philippe
Juvin

Vice-président :
Urbanisme réglementaire, Plan
local d'urbanisme
intercommunal et Mobilités
**Maire de La Garenne-
Colombes**



Patrick
Ollier

Vice-président :
Développement économique
et Innovation
Maire de Rueil-Malmaison



**Agnès
Pottier-Dumas**

Vice-président :
Habitat et Logement
Maire de Levallois-Perret

Courbevoie



**Marie-Pierre
Limoge**

Conseiller



**Eric
Cesari**

Conseiller



**Cédric
Flavien**

Conseiller



**Sybille
d'Aligny**

Conseiller



Patrick
Gimonet

Conseiller



Pascal
Humruzian

Conseiller



Sébastien
Beauval

Conseiller



Stéphanie
Soares

Conseiller



Sandrine
Cohen Solal

Conseiller



Charazed
Djebbari

Conseiller



Sidney
Studnia

Conseiller



Aurélie
Taquillain

Conseiller

Garches



Benoît
Bas

Conseiller



Aurélie
Dressayre

Conseiller

La Garenne-Colombes



Jean-François
Dransart

Conseiller



Monique
Raimbault

Conseiller



François
Kruger

Conseiller

Levallois-Perret



David-Xavier
Weiss

Conseiller



Sophie
Deschiens

Conseiller



Pierre
Chassat

Conseiller



Isabelle
Coville

Conseiller



Philippe
Launay

Conseiller



Laurence
Bourdet-Mathis

Conseiller



Jérôme
Karkulowski

Conseiller



Liès
Messatfa

Conseiller



Frédérique
Collet

Conseiller

Nanterre



**Thérèse Ngimbous-
Batjôm**

Conseiller



**Rachel Feza
Kashema**

Conseiller



**Raphaël
Adam**

Conseiller



**Perrine
Coulter**

Conseiller



**Samir
Abdelouahed**

Conseiller



**Zahra
Boudjemai**

Conseiller



**Rachid
Tayeb**

Conseiller



**Samia
Saidj**

Conseiller



**Alexis
Martin**

Conseiller



**Samia
Kasmi**

Conseiller



**Hassan
Hmani**

Conseiller



**Lucie
Champenois**

Conseiller



Jean-Luc
Jathières

Conseiller



Camille
Bedin

Conseiller



Alexandre
Guillemaud

Conseiller

Neuilly-sur-Seine



Jean Philippe
Dumont

Conseiller



Emmanuelle
d'Orsay

Conseiller



Rémi
Cheymol

Conseiller



Mireille
Bertrand

Conseiller



Vincent
Garreta

Conseiller



Marie-Claude
Le Floc'h

Conseiller



Franck
Keller de Schleithem

Conseiller



Ariane
Gellé

Conseiller



Florence
Maurin Fournier

Conseiller

Puteaux



Vincent
Franchi

Conseiller



Bernard
Gahnassia

Conseiller



Raymonde
Madrid

Conseiller



Pascal
Moreau-Luchaire

Conseiller



Brigitte
Palat

Conseiller



Christophe
Hautbourg

Conseiller

Rueil-Malmaison



**Monique
Bouteille**

Conseiller



**Denis
Gabriel**

Conseiller



**Andrée
Genovesi**

Conseiller



**François
Le Clec'h**

Conseiller



**Valérie
Cordon**

Conseiller



**Philippe
Langlois d'Estaintot**

Conseiller



**Henda
Hamza**

Conseiller



**Pierre
Gomez**

Conseiller



**Fatima
Chaoui El Ouasdi**

Conseiller



**Frédéric
Sgard**

Conseiller



**Vincent
Poizat**

Conseiller



**François
Jeanmaire**

Conseiller

Saint-Cloud



Ségolène
de Larminat

Conseiller



Brigitte
Pinaudt

Conseiller



Olivier
Berthet

Conseiller



Capucine
du Sartel

Conseiller

Suresnes



Muriel
Richard

Conseiller



Fabrice
Bulteau

Conseiller



Élodie
Reber

Conseiller



Amirouche
Laïdi

Conseiller



Isabelle
Florennes

Conseiller



Frédéric
Vole

Conseiller



Xavier
Iacovelli

Conseiller



Compétences obligatoires

Sept compétences sont propres à Paris Ouest La Défense. On y distingue celles qui font l'objet d'un exercice intégral par le Territoire et celles dont l'exercice dépend de la définition de la notion d'intérêt territorial. Cet intérêt territorial délimite les contours de l'exercice de ces compétences. Il trace la ligne de partage entre ce qui relève encore des communes et ce qui est dévolu à Paris Ouest La Défense (Article L5219-5 du code général des collectivités territoriales).

Depuis le 1er janvier 2016, le Territoire exerce intégralement cinq compétences :

- La politique de la ville,
- Le plan local d'urbanisme (PLU, poursuite des procédures engagées antérieurement par les communes dans le cadre de leur PLU),
- Le plan climat-air-énergie (compatible avec le PCAE métropolitain),
- L'eau et l'assainissement,
- La gestion des déchets ménagers et assimilés.

Deux compétences obligatoires sont soumises à la définition d'un intérêt territorial :

- Les équipements culturels et sportifs,
- L'action sociale (à l'exception de celle mise en œuvre dans le cadre de la politique du logement et de l'habitat).

Enfin, trois compétences sont partagées avec la Métropole du Grand Paris :

- L'aménagement de l'espace non reconnu d'intérêt métropolitain, dont les opérations d'aménagement, les actions de restructuration urbaine et la constitution de réserves foncières,
- La politique locale de l'habitat et du logement, dont l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre non reconnue d'intérêt métropolitain, la mise en œuvre de la politique d'attribution des logements sociaux, de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et la réalisation et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage,
- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel pour les actions non reconnues d'intérêt métropolitain.

Instances dématérialisées

Si la crise sanitaire a accéléré la transformation numérique des entreprises françaises comme des collectivités, le mouvement a souvent été enclenché bien avant la pandémie. C'est le cas dans le Territoire, qui s'est attelé à la dématérialisation de ses instances dès 2019.

Depuis le 29 septembre 2020, les bureaux territoriaux et les conseils de territoire sont dématérialisés. Toutes les instances de 2021 ont été réalisées sans document papier, sauf pour les élus qui ont souhaité conserver l'ancien fonctionnement et pour lesquels l'administration a imprimé les dossiers.

Cette dématérialisation s'est accompagnée en 2021 de la signature électronique des décisions de bureau et des délibérations du conseil de territoire.

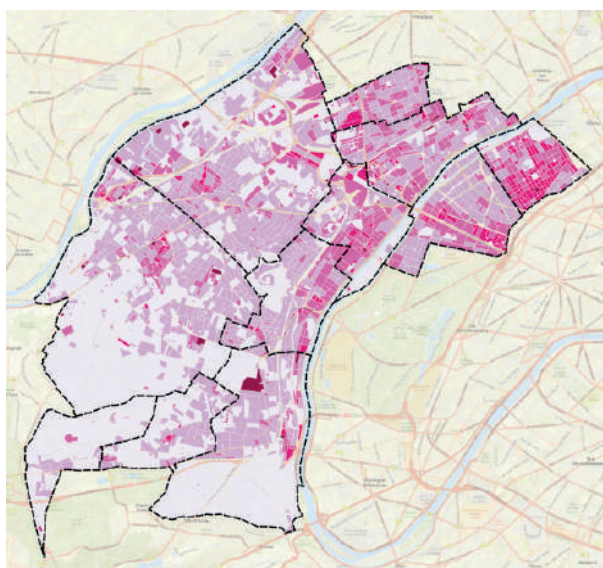
Une fois que la signature électronique des arrêtés et des marchés publics, envisagée pour 2022, sera effective, cette dématérialisation portera sur quasiment tous les actes du territoire. Un succès qui confirme le choix de ne plus imprimer de dossier papier dans le futur.

En 2021, 5 bureaux et 5 conseils territoriaux se sont tenus, ainsi que 6 conférences des maires. Au total, 109 délibérations et 94 décisions ont été approuvées.

GEOPOLD, un portail de données cartographiques

Créé en octobre 2018, le système d'information géographique (SIG) de Paris Ouest La Défense créé un portail en ligne en 2020, qui s'est enrichi de nombreuses fonctionnalités en 2021. Baptisé Géopold, ce portail permet de visualiser des cartographies en superposant différentes couches de données que l'on peut mettre à jour directement dans la base. Ces avantages ont séduit cinq villes, non équipées d'un SIG : Garches, La Garenne-Colombes, Puteaux, Saint-Cloud et Vaucresson. Elles ont signé une convention de service commun avec le Territoire fin 2020 pour pouvoir mettre Géopold à la disposition de certains de leurs agents.

La mise en commun de ce service SIG est un très bon exemple de mutualisation entre les villes du territoire, au profit de celles qui ne disposent pas des ressources internes.



GEOPOLD

Un pôle de cybersécurité

Pour aider les villes du territoire à faire face aux cyber risques, le Territoire a décidé de recruter et de partager un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). La convention a été validée lors du conseil de territoire du 29 septembre 2021. Sur les 11 villes du territoire, 10 villes ont validé leur adhésion en conseil municipal.

Des réseaux d'experts

15 000 collaborateurs aux expertises pointues travaillent aujourd'hui dans les 11 villes du Territoire. Pour tirer parti de cette diversité et de cette richesse, Paris Ouest La Défense a mis en place des réseaux d'experts par filière, en droit, la commande publique, finances, ressources humaines, informatique, déchets ménagers, développement durable, assainissement et aménagement. Ils se sont réunis à de nombreuses reprises pour faire avancer la mutualisation dans tous leurs domaines respectifs.

Des groupements de commandes

Pour aller encore plus dans leur démarche de mutualisation, toutes les villes du Territoire ont signé une convention de groupement de commandes, approuvée par le bureau territorial le 8 février 2021. Cette convention concerne les marchés suivants :

- Assurances et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages,
- Prestations juridiques,
- Fournitures et maintenance informatique,
- Fournitures administratives,
- Assistance à la mise en place du RGPD,
- Formation du personnel,
- Missions de prévention et de sécurité au travail,
- Missions de médecine professionnelle,
- Missions d'élaboration du document unique,
- Missions d'archivage et de stockage.

Une liste destinée à s'enrichir, par voie d'avenants, en fonction de nouvelles propositions.

Paris Ouest La Défense est en outre le premier territoire à avoir signé une convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour l'informatique et les véhicules. Grâce à cette convention, depuis le 1er septembre 2021, toutes les communes et le territoire peuvent bénéficier de tarifs réduits.

Des équipes au service des villes

Pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences inédites, Paris Ouest La Défense s'est mobilisé pour maintenir la continuité de service du Territoire. Ainsi, le télétravail s'est maintenu tout au long de 2021, au rythme des recommandations sanitaires. Chaque agent des services centraux a conservé les équipements mis à sa disposition en 2020 : ordinateur, téléphone portable, accès à tous les logiciels, bases de données du Territoire et outils de visioconférence.

Comme l'a autorisé le conseil de territoire du 18 janvier 2016, les agents des villes peuvent travailler pour le compte du territoire, à des postes de direction, de coordination, de gestion ou d'expertise. L'établissement leur verse alors des indemnités pour activités accessoires. Paris Ouest La Défense a décidé le 13 décembre 2021 de prolonger ce dispositif en 2022, pour poursuivre la mise en commun des ressources, des moyens et des compétences.

En 2021, le Territoire a reconduit sa démarche sécurisant le dispositif des conventions de mise à disposition de personnel, conclues en 2018 sur le périmètre des compétences obligatoires. Les 235 agents mis à disposition ne sont pas inclus dans la comptabilisation des emplois, conformément à l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales.

Enfin, pour accompagner ses multiples collaborateurs, le Territoire a décidé de se doter en 2021 d'un plan de formation renforcé. Après avoir analysé les demandes, il rapprochera les entretiens professionnels du plan de formation. Un budget spécifique relatif au compte personnel de formation (CPF) devra être prévu au budget 2022. En effet, ce dernier est, depuis le 1er janvier 2019, alimenté en euros et non plus en heures.



Le pacte financier et fiscal 2021

Tout au long de l'année, le pacte financier et fiscal (PFF) a fait l'objet d'un travail approfondi, avec plusieurs stratégies et hypothèses.

Pour répondre à l'objectif du Territoire de se doter d'un pacte pluriannuel, deux scénarios ont été présentés en conférence des maires, le 13 avril 2021 :

- le maintien du PFF tel qu'il avait été identifié lors des années précédentes,
- le choix d'une répartition alternative d'une part du Fonds de péréquation intercommunal.

Compte tenu du contexte juridique et financier ainsi que du calendrier électoral de 2022, il a été décidé de reconduire le PFF de 2020 en 2021 et 2022.

Ce PFF a été approuvé à l'unanimité lors du conseil de territoire du 13 décembre 2021. Comme chaque année, il repose sur deux principes :

- Garantir aux communes le même niveau de ressources fiscales qu'en 2015,
- Tendre vers la neutralité financière pour les communes, tout en assurant l'équilibre budgétaire de l'EPT.

Pour le budget 2021, le PFF intègre les Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) définitifs approuvés par la commission locale des charges transférées (CLECT) réunie le 6 décembre dernier.

Il repose sur un socle faisant l'objet d'un consensus annuel : la sectorisation des dépenses et des recettes, commune par commune. Il est en effet bâti sur :

- un principe de répartition des charges de structure et des nouvelles actions au prorata de la population,
- une sectorisation complète du produit fiscal,
- une neutralisation des charges et des recettes liées aux compétences transférées via les charges,
- une sectorisation des dettes transférées par les communes dans le cadre de conventions financières liant les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes à l'EPT,
- et enfin une sectorisation des excédents reportés.

En l'espèce, une enveloppe correspondant à 50% des variations positives de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est affectée à l'amortisseur de la péréquation et à la part projets, soit 7,3 M€. Seules les communes bénéficiant d'une croissance de CFE sont mises à contribution.

Le montant de la part projets est fixé à 50% de l'enveloppe soit 3,7 M€ auxquels est ajouté le produit de l'augmentation du taux voté en 2018 (1,5 M€), pour un total de 5,2 M€.

La péréquation

Mécanisme de redistribution, la péréquation a pour but de réduire les écarts de richesse entre les collectivités territoriales. A l'origine, la péréquation avait pour objectif de redistribuer aux communes les moins riches une partie des ressources des collectivités les plus aisées.

Le niveau de péréquation du territoire et ses communes inclut le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF). Depuis la création du territoire au 1er janvier 2016, ces dispositifs ont augmenté jusqu'à devenir confiscatoires.

Avec 232 €/par habitant en 2021, le territoire et ses communes demeurent les premiers contributeurs sur le plan national, comme sur le plan régional et métropolitain.

La contribution 2021 des communes à la péréquation se maintient à un niveau particulièrement élevé. Pour rappel, le taux plafond de péréquation en rapport des ressources fiscales a été rehaussé à de multiples reprises sous l'effet de la loi de finances pour 2019. Initialement à 10% il a été fixé depuis 2020 à 14% des ressources fiscales.

En 2021, la péréquation atteint 133,9 M€, ce qui représente plus de 73 % du produit de CFE (182,6 M€).

Les recettes et les dépenses au budget primitif 2021

Recettes et dépenses de fonctionnement

Le montant total de la section de fonctionnement s'équilibre à 450,8 M€.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 445,4 M€, auquel il faut ajouter le résultat reporté de fonctionnement de 2020, pour un montant de 5,4 M€.

Les recettes de fonctionnement du territoire sont principalement alimentées par :

- Le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 172,7 M€,
- Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) : 196,4 M€,
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 62,9 M€.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux produits perçus pour l'ensemble des compétences territoriales avec, au premier plan, la collecte et le traitement des ordures ménagères (3,7 M€).

En application des procès-verbaux de restitution des compétences d'éclairage public, de voirie et de propreté, les emprunts liés à l'exercice de ces compétences ont été maintenus au territoire. Les villes remboursent la quote part de l'annuité de dette de ces emprunts à hauteur de 774 603 € en frais financiers au budget primitif 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 435,8 M€.

Elles se répartissent schématiquement en trois catégories :

- Les dépenses liées à l'exercice des compétences confiées à l'établissement public territorial,
- Les reversements et prélèvements sur fiscalité : fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), dotation d'équilibre (mise en place de la nouvelle architecture financière et fiscale Métropole / territoires / communes) et suppression de la taxe professionnelle (fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR).
- Les autres opérations financières et comptables : frais financiers et amortissements des immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'exercice des compétences atteignent 77,7 M€ et se composent principalement de la compétence collecte et traitement des déchets qui représente 84% du total (65,3 M€). Les autres dépenses concernent le développement économique (2,4 M€), la politique de la ville (15 M€), le logement (1,5 M€) et l'urbanisme, etc.

Les dépenses de reversements et prélèvements sur fiscalité représentent un volume total de 357,1 M€ soit 82% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières de la dette s'élèvent à moins d'un million d'euros et sont en partie couvertes par les remboursements des villes.

La section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription d'un virement à la section d'investissement de 11,2 M€, en y ajoutant les dotations aux amortissements de 3,7 M€, l'autofinancement budgétaire s'établit à 14,9 M€.



Schéma d'équilibre budgétaire des recettes et dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
450 769 917,20 € dont :	450 769 917,20 € dont :
42 375 784 €	19 600 €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	ATTÉNUATION DE CHARGES
7 571 225 €	2 809 384 €
CHARGES DE PERSONNEL	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
357 116 805 €	235 588 942 €
ATTÉNUATION DE PRODUIT	IMPÔTS ET TAXES
27 537 539 €	206 090 191,41 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
989 500€	24 800 €
CHARGES FINANCIÈRES	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
162 500 €	774 603 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS FINANCIERS
3 709 646 €	60 000€
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	PRODUITS EXCEPTIONNELS
11 246 918,20 €	5 404 396,79 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT REPORTÉ

Tableau de répartition des recettes et dépenses de fonctionnement 2021

Recettes et dépenses d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement atteignent 48,6 M€.

Les recettes d'investissement avant autofinancement budgétaire (opérations d'ordre et virement de la section de fonctionnement), cession et reprise des résultats atteignent 5,7 M€ et se répartissent entre :

- Les participations et subventions d'équipement (1,6 M€),
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 159 K€,
- Les recettes liées à l'application des conventions de gestion de dette permettant de couvrir le capital de la dette lié aux compétences restituées aux villes : 2,2 M€,
- Les subventions de l'opération Village Delage : 1,7 M€

S'y ajoutent deux produits de cession à hauteur de 10,7 M€ dont 10 M€ correspondent à la cession de l'école d'architecture (neutre en dépense et en recettes).

Leur montant couvre les dépenses d'investissement, aussi, aucun emprunt n'est nécessaire au budget primitif.

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont de 44,8 M€, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser à hauteur de 3,7 M€.

Le premier poste de dépenses concerne la compétence aménagement. Il comprend :

- Une opération neutre budgétairement : l'acquisition auprès de l'État, puis la cession à Eiffage de l'école d'architecture (projet « inventons la métropole ») en raison du droit de priorité. Les masses budgétaires en dépenses et en recettes atteignent 10 M€.
- Les opérations d'aménagement à Nanterre : 2 M€ pour la convention d'aménagement du Parc Sud, 1,5 M€ pour la convention d'aménagement Boule grands axes, 500 K€ pour la convention Neuilly Diderot, 268,4 K€ pour la convention de mandat du chemin de l'Île et 31,8 K€ pour le PLU.
- Les opérations d'aménagement à Courbevoie : l'essentiel concerne l'opération d'aménagement Village Delage, c'est-à-dire les versements des dépenses du PUP déjà encaissées par le Territoire et l'opération pour le compte de tiers. En effet, le montant des participations PUP perçues depuis le lancement de cette opération est de 12,6 M€.

Les autres dépenses concernent principalement les ordures ménagères et le développement économique (fonds de résilience).

Par ailleurs, l'Établissement public territorial a quatre budgets annexes : celui de l'assainissement, celui de Pep'lt (pépinière et hôtel d'entreprises), celui des opérations d'aménagement à Puteaux et celui de l'opération d'aménagement de La Garenne-Colombes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
37 051 595,67€	15 721 115€
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	AUTRES *
3 378 359,92€	10 000 000€
OPÉRATION POUR LE COMPTE DE TIERS	* Dont cession école d'architecture
1 299 360€	11 246 918,20€
CRÉANCES FINANCIÈRES VERSÉES	AUTOFINANCEMENT BUDGÉTAIRE
2 967 000€	2 013 000€
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	OPÉRATION POUR LE COMPTE DE TIERS
3 069 296€	3 709 649€
REMBOURSEMENT PUP	OPÉRATIONS D'AIDE
48 569 511,59€	159 894€
TOTAL	FCTVA
	2 258 764€
	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES
	13 670 067,96€
	EXCÉDENTS D'INVESTISSEMENT REPORTÉS ET AFFECTATION RÉSERVES
	48 569 511,59€
	TOTAL

Répartition des dépenses et recettes d'investissement 2021

Dépenses d'investissements 48 569 511,59€	
Compétences 45 601 611,59€	
Opération pour le compte de tiers 3 378 359,92	
Aménagements 35 052 115,10€	
* Dont école d'architecture 10 000 000€	
Logement/Aire d'accueil 903 478,36€	
Ordures ménagères 3 134 802,36€	
Urbanisme 586 260,45€	
Charges de structure 368 705,66€	
Développement durable 256 354,40€	
Développement économique 1 778 089,60€	
Politique de la ville 143 045,74€	
Transports -	

Un observatoire fiscal et économique

Dans un contexte économique soumis aux aléas de la pandémie, Paris Ouest La Défense a besoin d'anticiper l'impact de la crise sur ses bases fiscales. Contrairement à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont on peut observer les variations quasiment en temps réel, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est en effet liée à la présence d'un établissement dans des locaux au 1^{er} janvier de l'exercice. Les conséquences directes de la crise sanitaire sur le produit de CFE ne sont donc visibles que l'année d'après, même si les entreprises ont fermé ou déménagé en cours d'année.

Le territoire dispose d'un outil pour lire ses bases de CFE, mais il a besoin d'une remontée du « terrain » sur les mouvements d'entreprises. Sur les 62 000 établissements du territoire, 50 000 sont assujettis à la base minimum et un peu plus de 2 000 établissements sont de grosses structures, ce qui représente en moyenne 200 établissements par commune. La plupart des villes n'assurent pas une veille de leurs mouvements, comme l'ont confirmé les premiers échanges du groupe de travail développement économique et du groupe technique finances.

L'outil développé par le cabinet Fiscalité et territoires peut répondre à cette préoccupation. Son observatoire économique, qui utilise des bases en open data, pourrait alimenter un compte rendu mensuel de la situation économique et de ses conséquences sur les bases fiscales du territoire.

C'est la raison pour laquelle Paris Ouest La Défense s'oriente vers une démarche fondée sur le croisement d'un observatoire fiscal et d'un observatoire économique. En fonction des résultats rencontrés et des évolutions législatives, cet outil pourrait ensuite se développer, en s'appuyant sur les ressources existantes dans les villes.

L'observatoire a initié en 2021 un audit des bases fiscales de l'établissement. Celui-ci a permis 72 signalements et a généré des rôles supplémentaires d'un niveau inédit de 9,4 M€. La démarche sera poursuivie en 2022 avec un renouvellement de cette mission d'audit.



4

Préserver le cadre de vie de
façon durable



Introduction

Le territoire Paris Ouest La Défense bénéficie d'un cadre de vie privilégié qui est un atout formidable à préserver. Mais s'il fait bon vivre dans les villes du territoire, ce n'est pas le fruit du hasard. Car ce cadre de vie résulte des différentes politiques engagées par les communes et collectivités. La responsabilité de Paris Ouest La Défense est, aux côtés des villes, de préserver ce cadre de vie pour les habitants, de l'adapter aux attentes et préoccupations du moment et de répondre aux défis susceptibles de menacer son équilibre. Cette préservation est aujourd'hui plus indispensable que jamais. Car la crise sanitaire a accentué la volonté de revoir le paradigme des politiques publiques en matière d'urbanisation, comme de logement ou de mobilité. Les habitants de Paris Ouest La Défense veulent non seulement vivre dans des villes moins denses, plus végétalisées, plus apaisées et plus harmonieuses mais aussi plus solidaires.



Des aménagements durables

Avec 51 délibérations du Conseil territorial et 17 décisions du Bureau sur l'aménagement et l'urbanisme, nombreuses sont les réalisations venant illustrer ces priorités pour le Territoire en 2021.

Depuis le 1er janvier 2018, les villes ont transféré à Paris Ouest La Défense les compétences de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme », les « actions de restructuration urbaine » et les « constitutions de réserves foncières », non déclarées d'intérêt métropolitain. Aujourd'hui, ces compétences s'illustrent au travers de 26 opérations vivantes sur plus de 3,5 millions de m².

Ce transfert s'est fait en deux étapes. De 2018 à 2019, les villes ont géré ces opérations via des conventions où elles prenaient en charge provisoirement les dépenses et les recettes, avec des missions plus larges pour les zones gérées en régie. Depuis le 1er janvier 2020, c'est le Territoire qui inscrit et prend en charge directement sur son budget les crédits liés à la compétence aménagement – dont deux budgets annexes pour les opérations de Puteaux et de La Garenne-Colombes. Le Territoire a pris des engagements concrets pour encadrer ces opérations d'aménagement et en faire des exemples d'urbanisme durable.

Cinq éco-quartiers

Sur les 26 opérations d'aménagement pilotées par le Territoire, on compte 5 éco-quartiers en cours ou en projet.

Le Village Delage à Courbevoie

D'ici à 2030, l'ancien site industriel des usines Delage, qui s'étend sur une quinzaine d'hectares au nord-est de Courbevoie, sera transformé en éco-quartier labellisé conjuguant habitations et entreprises, modernité et patrimoine, ville, nature et innovation. Les premières constructions ont démarré en 2019. Dans cette opération d'aménagement sans procédure globale d'urbanisme réglementaire, Courbevoie construit les équipements publics nécessaires, sauf les voiries et les réseaux que la ville a confié au Territoire. Tous ces équipements sont financés par les participations des constructeurs, au titre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP). Signataire de ces conventions, Paris Ouest La Défense perçoit donc toutes ces participations, conserve la part nécessaire aux études générales, voiries et réseaux, puis reverse à la Ville les montants nécessaires pour construire les équipements dont elle est maître d'ouvrage.

Près de la moitié de ces travaux (44 %) étaient terminés en septembre 2021, lors de la dernière mise à jour des données des opérations d'aménagement.

Les ZAC des Bergères et Charcot à Puteaux, et Champs-Philippe à La Garenne-Colombes

Les Bergères, c'est aujourd'hui à la fois un nœud de circulation routière massif, bruyant et peu accueillant qui coupe le quartier en deux, et plus de 300 logements anciens, dégradés par le temps. Le projet est d'y construire une ville de 2 000 logements, de transformer le rond-point en parc, sur près de 28 000 m² et de couvrir la route départementale en la végétalisant. Composé de logements, commerces, bureaux et restaurants, ce programme immobilier va offrir à la fois de l'intensité urbaine et de la qualité de vie aux habitants. Le programme des équipements publics comprend, quant à lui, la couverture de la RD 913, un groupe scolaire, des jardins publics et des bassins paysagers. Paris Ouest La Défense en assure la maîtrise d'ouvrage et a confié à la ville sa mise en œuvre, via une convention. Il en va de même pour la ZAC Charcot et celle des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.

Ces travaux ont bien avancé tout au long de l'année puis qu'en septembre 2021, la ZAC des Bergères était terminée à 87%, la ZAC Charcot à 42% et la ZAC des Champs-Philippe à 75%.

La ZAC de l'Arsenal à Rueil-Malmaison

Ancien haut lieu de l'industrie civile et militaire, le quartier de l'Arsenal de Rueil-Malmaison transforme aujourd'hui ses 17 hectares de friche industrielle en éco-quartier labellisé, à travers un renouvellement urbain de grande ampleur que vient enrichir l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express. De nombreux projets s'y développent déjà, comme l'«Ecolab», un laboratoire à idées au service du progrès et du bien vivre ensemble.

42 % de ces travaux étaient terminés en septembre 2021, lors de la dernière mise à jour des données des opérations d'aménagement.

Des études et une concertation pour le futur PLUi du Territoire

Pour préparer son futur Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Paris Ouest La Défense a engagé en 2021 une démarche d'études et de concertation interne, dont voici le détail :

- Étude rétrospective et prospective des dynamiques de construction du territoire en matière de logements, bureaux et activités du territoire. Cette étude a permis de définir les scénarios souhaitables pour faire évoluer les constructions.
- Recherche d'une convergence entre les Programmes d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des Plans Locaux d'Urbanisme existants, avec l'aide d'un conseil externe. Il s'agit d'un travail collectif de réflexion permettant d'identifier les orientations urbaines communes.
- Préparation de l'étude de l'État Initial de l'Environnement (EIE) avec le schéma local de Trame Verte, Bleue, Brune et Noire (TVBBN), et ce, en lien étroit avec le schéma directeur trame verte et bleue, menée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie (PCAE).
- Mise en commun de travaux menés par les villes pour leurs futurs PLU, sur des sujets qui les concernent.

7 nouveaux PLU approuvés

7 nouveaux PLU ont été approuvés dans 5 communes : La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison et Saint-Cloud. Par ailleurs, 4 communes ont engagé la modification de 6 PLU.

Un règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

Préserver le cadre de vie est un enjeu important pour le territoire comme pour ses habitants. C'est la raison pour laquelle cette notion est inscrite dans le projet de territoire. La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes en fait également partie, de même que le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

4 orientations

Le RPLi comprend quatre orientations principales définies lors du Conseil de territoire du 25 juin 2019 :

Cinq zones ont été définies, selon les enjeux identifiés en phase de diagnostic. Des sous-zones spécifient par ailleurs si le numérique y est interdit, autorisé sur mobilier urbain ou autorisé sur tout type de support.

Sur près de 90 % de la surface du territoire, le règlement est très restrictif ou restrictif quant à la publicité ; ce qui correspond à la prévalence de la publicité sur mobilier urbain qui représente 75 % des dispositifs actuels.

Une entrée en vigueur au 1er mars 2021

Après une enquête publique conduite en 2020 qui a débouché sur un avis favorable, le conseil de territoire de Paris Ouest la Défense a approuvé son RLPi le 8 février 2021. Il est entré en vigueur au 1er mars. Pour bien mettre en œuvre ce nouveau règlement, les 32 instructeurs et responsables de l'instruction des autorisations dans les villes y ont été formés le 1er et 2 mars 2021.



Une politique de logement ambitieuse et solidaire

Vers une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux

Les intercommunalités sont en première ligne pour définir une politique locale qui équilibre l'attribution des logements sociaux, tout en respectant la loi en faveur des ménages prioritaires et très modestes. C'est en effet aux EPT, qu'il appartient d'élaborer les documents de cadrage, puis de les valider au sein de la Conférence Intercommunale du Logement, copilotée par l'État. Il s'agit notamment du document cadre d'Orientation des Attributions (DCOA) qui fixe les orientations, ainsi que de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) qui fixe les modalités de mise en œuvre et le rôle des différents acteurs. Tous deux devraient être validés en 2022. L'étape suivante consistera à définir le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGID).

De nouveaux logements intermédiaires

Comme le soulignent la loi ELAN et le projet de plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat (PMHH) de la Métropole du Grand Paris, le logement intermédiaire représente

pour les villes un enjeu à la fois social, économique et environnemental. Si les revenus des classes moyennes ne sont en effet pas suffisants pour qu'elles puissent se loger dans le secteur locatif privé, ils sont en revanche trop élevés pour qu'elles bénéficient d'un logement social. C'est pourquoi Paris Ouest La Défense accompagne toutes les villes volontaires dans une démarche ambitieuse de développement du logement intermédiaire – notamment grâce à un protocole de partenariat inédit, signé le 12 juillet 2018, avec Action Logement et In'li, sa filiale dédiée au logement intermédiaire en Ile-de-France.

Ce protocole stipule en outre que 10 % de logements intermédiaires doivent être prévus dans chaque nouvelle opération immobilière ou opération de requalification urbaine. Il précise également que des logements intermédiaires doivent être définis parmi le foncier disponible et que les opérations et recherche de financement doivent être encouragées.

167 logements ont été livrés en 2021 par l'In'li à Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Rueil-Malmaison.

Du regroupement à la fusion des trois Offices de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux

Confrontés à des problématiques communes et assumant une même mission envers leurs locataires, comme envers la population de leur ville, les trois offices publics d'habitat (OPH) de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, rattachés à Paris Ouest La Défense depuis 2018, ont décidé de se regrouper. Grâce à ce regroupement, qui représente 17 552 logements, ils pourront répondre plus facilement à leurs enjeux techniques et financiers ; ce que le Conseil de territoire a approuvé le 15 décembre 2020.

Ce regroupement, qui pérennise leur action, prendra la forme d'une fusion-absorption mi-2022 et donnera naissance à un seul OPH. Sa gouvernance sera partagée entre les trois villes de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, dans le cadre de Paris Ouest La Défense. La répartition équilibrée des engagements sur chacune d'entre elles permettra d'assurer à la fois la pérennité de cette entité commune et la proximité de gestion.

Une politique de la ville à Nanterre

Paris Ouest La Défense accueille trois quartiers prioritaires sous contrat de ville, à Nanterre : Parc Sud, Petit Nanterre et Chemin de l'Île. Solidaire de cet effort, le Territoire verse chaque année une participation d'équilibre à l'opération Parc Sud. En 2021, cette participation a atteint 3 millions d'euros, dont 1 million financé par le budget mutualisé.

Un accès au droit sur plusieurs sites

Cinq sites assurent l'accès au droit à Nanterre, dont deux relèvent du contrat de ville et les autres d'une compétence communale. L'accès au droit y est assuré par des avocats rémunérés directement par le Territoire ou par deux associations touchant des subventions.

Des projets majeurs de renouvellement urbain

Depuis sa création en 2016, l'établissement porte des projets majeurs de renouvellement urbain dans les 3 quartiers prioritaires de Nanterre. Ces projets, qui entrent dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), ont pour but de rendre ces quartiers plus attractifs notamment sur le plan résidentiel, de requalifier les espaces

publics et d'améliorer les équipements. Cette compétence importante a un impact direct sur les habitants et leurs conditions de vie. Pour préparer ces projets, Paris Ouest La Défense a signé, en novembre 2016, un protocole de préfiguration. L'attractivité de ces quartiers passera notamment par une offre de logements augmentée et diversifiée, et non plus exclusivement sociale pour offrir des parcours résidentiels diversifiés.

Construites dans les années 70, les 18 Tours Nuages (1600 logements), situées au pied de La Défense, sont à la fois un fleuron d'architecture, une passoire énergétique et un lieu à réinventer pour améliorer la mixité sociale et le cadre de vie. En novembre 2021, la ville de Nanterre a d'ailleurs reçu pour ce projet le « prix départemental de l'innovation urbaine » décerné par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

C'est dans ce but que Paris Ouest La Défense, la Ville de Nanterre, les bailleurs sociaux propriétaires des tours, l'aménageur de la ZAC (SPLNA) et le groupement Altarea, ont signé fin 2020 un protocole d'accord pour encadrer un vaste projet de rénovation urbaine qui va durer 10 ans. Ce projet, accompagné par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), verra 6 tours, soit près de 500 logements sociaux, se transformer en locaux d'activités, médiathèque, hôtel, résidence pour jeunes actifs, auberge de jeunesse et logements en accession. En pratique, une tour sera détruite et les 11 autres rénovées, dans un esprit à la fois contemporain et fidèle à l'architecture d'origine. Pour rééquilibrer l'offre de logements sociaux, la reconstitution de ces logements se fera à l'échelle du territoire. Il s'agit d'une transformation exemplaire combinant excellence environnementale, approche patrimoniale et innovation sociale.

Lancés depuis plusieurs années, les travaux pour restructurer trois centres commerciaux de proximité et créer plusieurs espaces publics font également partie des projets que soutient Paris Ouest La Défense, dans le cadre de la convention NPNRU. Ces travaux d'une durée de 10 ans représentent un investissement de plus de 70 millions d'euros, financés par l'État, la Région et les bailleurs.

Enfin, la reconstitution des logements sociaux démolis ou dont l'usage a changé dans le cadre des projets NPNRU a commencé, sur l'ensemble du territoire de Paris Ouest La Défense à : Nanterre, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson.

Une aire d'accueil pour les gens du voyage

Conformément à la convention de juillet 2018, entre Paris Ouest La Défense, Suresnes, Rueil-Malmaison et Nanterre, les travaux pour construire une aire destinée aux gens de voyage à Nanterre se sont achevés fin 2020. Et, depuis le 8 février 2021, elle accueille 42 familles sur 5 786 m². 2,7 millions d'euros y ont été investis auxquels s'ajoutent 230 000 euros de frais de fonctionnement annuels.

Cette compétence, qui a été reprise par l'EPT en 2016, sera transférée à la Métropole du Grand Paris une fois que cette dernière aura adopté son plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

Cit'ergie, une démarche qualité pour traduire le PCAE en actions concrètes

Adossé au projet de territoire, le Plan Climat Air Énergie (PCAÉ) de Paris Ouest La Défense porte son ambition de transition énergétique depuis 2019 autour de 4 axes prioritaires : les bâtiments et l'énergie, la mobilité, l'aménagement et la nature en ville, ainsi que la consommation.

Élaboré avec les 11 communes du Territoire, ce PCAÉ intègre les dynamiques de chacune des villes du territoire. Il a permis d'adopter un plan opérationnel de 23 actions structurantes pour le Territoire. L'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense s'y implique à 3 niveaux :

- Comme pilote, sur le périmètre de ses compétences directes.
- En tant que coordinateur d'autres acteurs et en particulier des villes.
- En tant que relais local pour les actions du PCAEM de la Métropole.

Cit'ergie est la démarche qualité qui permet de traduire les ambitions de ce PCAÉ en actions concrètes, dans chaque domaine de compétence de l'établissement public territorial. Pour les communes et les intercommunalités, il s'agit à la fois d'un outil opérationnel d'amélioration continue et d'un label d'excellence qui récompense pour 4 ans la façon dont elles pilotent leur politique climat-air-énergie.

Conformément à la convention de groupement de commandes, adoptée fin 2021, Paris Ouest La Défense et les 10 villes concernées ont lancé en 2021 les travaux pour choisir un prestataire qui les accompagne dans cette démarche de labellisation. Une consultation a été lancée en fin d'année et l'offre sera examinée en janvier 2022.



Un engagement fort en faveur de la rénovation énergétique

Une nouvelle convention avec l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

Parce que l'habitat résidentiel est à la fois le plus gros consommateur d'énergie du territoire, le plus gros émetteur de gaz à effet de serre et une source importante de pollution, Paris Ouest La Défense a créé, fin 2017, une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), dont elle a renouvelé la convention en 2021. Sa mission est d'accélérer la rénovation énergétique en accompagnant les habitants. C'est à ce titre qu'elle s'est particulièrement mobilisée en 2021 :

- Pour promouvoir l'éco-rénovation et les énergies renouvelables, l'ALEC a participé à une vingtaine d'événements en animant des stands, visio-conférences ou rencontres permettant de sensibiliser environ 640 personnes du Territoire. Près de la moitié de ces événements étaient organisés à l'initiative des villes qui ont sollicité sa participation.
- Pour rester proche des habitants, l'ALEC a délocalisé des permanences dans chacune des villes du territoire, tous les mois. En 2021, elle a répondu à plus de 730 demandes de conseil en maîtrise de l'énergie et rénovation énergétique. Grâce à un référent, présent à chaque étape des projets de rénovation énergétique, elle a accompagné 21 projets de rénovation dans l'habitat individuel. Et, à ce jour,

elle accompagne en outre 120 copropriétés du territoire, via sa plateforme en ligne pold.coachcopro.com pour un total de 4 400 logements.

- Pour mobiliser les artisans, l'ALEC a organisé 7 événements réservés aux professionnels du bâtiment du territoire, en partenariat avec la CCI, la CMA, la CAPEB et en lien avec l'ALEC GPSO Energie.
- Pour aider le Territoire et ses communes à mettre en œuvre leur politique énergie-climat, l'ALEC a poursuivi son assistance technique et stratégique. Elle a en outre participé à 10 événements destinés aux collectivités et autres professionnels du territoire.

Cinq personnes assurent aujourd'hui ces missions (contre 4 en 2021) avec un budget de 300 000€, financé par l'EPT, la Métropole du Grand Paris, la Région et le programme de Certificats d'Économie d'Énergie.

10 % d'aide du territoire pour rénover son logement grâce à Ma Rénov

Pour aider les habitants du territoire à rénover leurs logements et les rendre plus vertueux sur le plan énergétique, Paris Ouest La Défense propose, depuis juin 2020, une aide territoriale qui peut atteindre jusqu'à 10 % des travaux. Baptisée « Ma Rénov' Paris Ouest La Défense », elle n'est soumise à aucune condition de ressources et s'adresse aussi bien aux propriétaires qu'aux syndicats de copropriété ou sociétés civiles immobilières (SCI) de logements du territoire, pour financer des travaux et/ou des dépenses de rénovation énergétique.

Pour en bénéficier, il suffit de rencontrer un conseiller de l'Alec, de télécharger son dossier, puis de l'envoyer à marenov@pold.fr. Qu'il s'agisse d'un audit énergétique, d'une isolation, d'une ventilation ou d'un système de chauffage, le Territoire finance 10 % des travaux et 20 % de l'audit énergétique en copropriété. Des aides plafonnées à 1 500 € pour un logement individuel et 500 € par logement pour une copropriété. Elles peuvent être portées à 5 000 € et 1 000 € par logement pour une rénovation BBC.

Sélectionné par le Territoire dans le cadre de son AAP sur la transition énergétique, Ma Rénov contribue aujourd'hui au plan de relance, en soutenant notamment les artisans du bâtiment.

Deux dispositifs avec l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Pour éviter que les copropriétés de Nanterre ne se fragilisent, Paris Ouest La Défense et la ville de Nanterre ont mis en place un dispositif qui prend le relais du Programme Habitat Plus 4, depuis 2020. Ce dispositif instaure notamment une veille pour identifier les copropriétés concernées et un programme d'accompagnement. Financée par la Métropole du Grand Paris (MGP), la Veille et Observation des Copropriétés (VOC) a permis d'ores et déjà d'identifier 135 copropriétés. Le Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC), a quant à lui permis de mener à terme 3 chantiers de rénovation, dont 2 BBC, en 2021. 5 autres sont en cours, 3 nouveaux

diagnostics multicritères ont été lancés et 2 copropriétés se sont engagées dans un diagnostic technique global.

Autre dispositif avec l'ANAH : l'Opération d'amélioration énergétique de l'habitat (OPAH) du secteur Colline La Défense. Initiée en 2018, elle a démarré en 2021 grâce à une convention signée fin 2020 entre Paris Ouest La Défense, l'État et l'ANAH. Cette opération a pour objectif d'accélérer la rénovation énergétique de 4 500 logements dont plus de la moitié ont été construits avant 1974 et présentent donc un fort potentiel d'amélioration thermique. Elle doit également empêcher le bâti existant de se déprécier par rapport aux constructions neuves et l'adapter au handicap comme à la perte d'autonomie, dans un secteur où vivent beaucoup de personnes âgées. Un enjeu de taille pour ce secteur dynamique et attractif de Puteaux / Courbevoie, construit tout autour du quartier d'affaires de La Défense. D'une durée de 5 ans, cette opération sera financée par Paris Ouest La Défense à hauteur de 3 millions d'euros, dont 10 % dès la 1ère année. Deux comités de sélection se sont tenus en 2021 et ont retenu 5 copropriétés, dont 2 qualifiées de fragiles. Ces dernières ont bénéficié d'aides financières renforcées et d'un accompagnement à la gestion l'opérateur de l'OPAH, Urbanis.

Des rénovations de pavillons avec le programme Facilaréno

Retenu fin 2020, par la Métropole du Grand Paris pour son programme Facilaréno, Paris Ouest La Défense a commencé à le mettre en œuvre en 2021 avec 7 communes du Territoire : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson, ainsi que l'ALEC. Objectif : aider les particuliers à rénover leur pavillon et appuyer les professionnels du bâtiment grâce à une offre de rénovation énergétique performante ainsi que des formations. Avec plus de 26 000 maisons, les pavillons représentent en effet 10 % des logements du territoire, dont la majorité sont énergivores parce que construites avant 1975, c'est-à-dire sans les standards actuels. S'il est crucial de les rénover et de le faire, pour chaque maison, en une seule fois, les propriétaires ont souvent du mal à financer les travaux et à trouver puis coordonner les artisans. Pour ce faire, « Facilaréno » s'appuie sur le dispositif Dorémi qui apporte aux ménages un outil clé en main, associant conseil, travaux et financement.

Une gestion mutualisée des déchets

Compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères depuis janvier 2016, Paris Ouest La Défense a choisi de mettre en place cette compétence de façon progressive et de lisser son financement sur 10 ans, comme l'y autorise la loi NOTRe.

Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Compte tenu des écarts de prix, de financement, de périmètre et de niveaux de service d'une commune à l'autre, ainsi que du grand nombre de marchés, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030, la TEOM est zonée par commune et chaque taux est revu tous les ans. En optant pour cette solution, le Territoire se laisse le délai nécessaire pour harmoniser les niveaux de service, les coûts et les recettes associées à cette compétence.

Des marchés renouvelés

Pour faire des économies d'échelle, la mutualisation s'est également poursuivie à travers plusieurs marchés qui ont été renouvelés :

- Marché de « fourniture, maintenance, lavage et gestion de dispositifs de pré-collecte à déchets » avec la société ESE pour l'ensemble des 11 villes.
- Marché de fourniture et livraison de sacs de déchets verts avec la société TAPIERO pour Courbevoie, La Garenne-Colombes, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes.
- Marché de fourniture et livraison de composteurs avec la société SULO pour Rueil-Malmaison.
- Marché de fourniture, maintenance et lavage des points d'apport volontaires enterrés avec la société ASTECH/ANCO et des PAV aériens avec la société SULO pour 9 villes : Garches, Levallois, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson.

Enfin, pour renouveler le marché de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés, les 6 villes de l'ex-Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien et de l'ex-Cœur de Seine ont fait réaliser une étude par un bureau d'étude spécialisé. Trois d'entre-elles, Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, ont pu ainsi mieux définir leurs

besoins et renouveler leurs marchés publics en conséquence. Les trois autres communes poursuivre leurs études pour mieux définir leur besoin et lancer une consultation en 2022.

Des actions pour encourager la prévention des déchets et le recyclage

Alors que notre population ne cesse de croître, si nous ne revoyons pas nos modes de consommation, nous ne pourrons pas limiter le changement climatique et l'épuisement de nos ressources. Un des enjeux prioritaires consiste à faire de l'acte d'achat quelque chose qui ne soit plus systématique. Pour agir, une des solutions consiste à développer le réemploi, le recyclage, le prêt ou l'échange, mais aussi à privilégier des produits de qualité, qui ont un impact moindre sur l'environnement. L'autre enjeu est de limiter l'impact des déchets, en les réduisant et en les triant pour qu'ils puissent être valorisés.

Des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Pour accompagner ces évolutions, il est indispensable de sensibiliser les publics et leur donner les moyens d'agir. C'est ce que font Paris Ouest La Défense et les villes du territoire, à travers leurs actions de communication ou de prévention et de collecte. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 rend obligatoire la mise en œuvre d'un PLPDMA dans les collectivités en charge de la gestion des déchets. Au sein des villes et des anciennes communautés d'agglomération du Territoire, il existe des plans qui doivent être actualisés et pris en compte lors de l'établissement de celui du Territoire. Enfin, en tant qu'acheteuses, les collectivités du Territoire peuvent aussi montrer l'exemple avec des achats responsables qui font évoluer l'offre locale. Paris Ouest La Défense anime d'ailleurs un échange de bonnes pratiques autour de ces achats publics responsables.

Une communication au plus proche des habitants

Pour sensibiliser les habitants au tri et à la prévention des déchets, chaque ville a organisé ses propres animations durant des temps forts : semaine du Développement Durable, World Clean Up Day (la 3ème journée mondiale de nettoyage de notre planète, en septembre), Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en novembre, manifestations communales (forums d'associations, salons ou Festival de la Transition Écologique).

Un travail permanent et indispensable a en outre été mené par les ambassadeurs du tri, les services des villes, les associations et les commerçants pour encourager et rappeler les bons gestes du tri, mais aussi pour développer des pratiques innovantes et ce, dès le plus jeune âge.

La prévention des déchets alimentaires

En 2021, toutes les villes du territoire se sont mobilisées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment avec le syndicat de traitement Syctom qui les accompagne. Une convention d'expérimentation entre le Syctom et le Territoire a en effet été mise en place pour tester un dispositif de conteneurisation, collecte et traitement de biodéchets.

Ce dernier exploite les points de collecte des marchés alimentaires et restaurants collectifs de 65 sites des villes adhérentes. A l'issue de ce test, une nouvelle convention va être signée pour travailler à un service durable au sein du territoire.

Par ailleurs, dans les écoles primaires, les élèves ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, via des tables de tri et des animations spécifiques pendant leur pause déjeuner.

Enfin, les villes du territoire ont continué, en 2021, à distribuer des composteurs individuels et collectifs. Plusieurs villes ont mis en place des actions d'initiation au compostage pour leurs habitants, tout en accompagnant aussi les copropriétés dans l'installation de bacs à compost en résidences collectives. Grâce au compostage, les déchets fermentescibles sont détournés des ordures ménagères, les déchets verts n'ont plus à être transportés et le compost est produit au lieu d'être acheté. Il s'agit donc d'un levier essentiel pour prévenir certains déchets.

Une extension des consignes de tri

Depuis 2020, avec l'extension des consignes de tri, le tonnage des emballages ménagers recyclables n'a cessé de croître en 2021 et les villes ont beaucoup investi, à la fois pour absorber ces flux et pour inciter la population à trier davantage.

- Dans le cadre de la convention entre l'éco-organisme CITEO et le Syctom, les villes de Garches, Levallois-Perret, Nanterre et Suresnes ont bénéficié d'une grande opération en porte à porte, pour déployer les nouvelles consignes de tri. Des éco-animateurs sont allés à la rencontre des habitants en distribuant des mémo-tris, des "stop pub" et des sacs de tri dans plus 20 000 logements.
- Pour inciter leurs habitants, les villes de Levallois et de Puteaux ont modifié leurs fréquences d'enlèvement, avec 2 collectes sélectives par semaine au lieu d'1 en 2021.
- La ville de Neuilly a étudié la possibilité d'augmenter la fréquence de ses collectes d'emballages, pour passer à 2 collectes par semaine en 2022.

Des initiatives en faveur du réemploi et du recyclage

Pour se débarrasser des objets ou équipements dont on ne veut plus sans polluer la planète, on peut leur offrir une 2ème vie ou recycler les matériaux qui les composent.

C'est dans ce but que le Territoire subventionne des ressourceries comme celle du « Cercle », présente à Nanterre et Rueil-Malmaison. Financée par Paris Ouest La Défense à hauteur de 53 000 €, elle offre une nouvelle jeunesse aux objets du quotidien, en les reconditionnant, pour les vendre à bas prix, tout en créant du lien social et des emplois. Même chose pour la Ressourcerie, « La Fabric'A » qui a ouvert ses portes fin 2021 à Levallois. Enfin, deux appels à projets ont été lancés fin 2021, pour accueillir 2 nouvelles ressourceries à Suresnes et Garches.

Pour accompagner le recyclage, le Territoire peut aussi se rapprocher des éco-organismes. C'est le cas de Re-Fashion, l'éco-organisme en charge de la filière des vêtements, du linge de maison et des chaussures, avec qui Paris Ouest La Défense a signé une convention en 2020. Grâce à cette convention, le territoire bénéficie d'une subvention pour mettre en place des points de collecte et les promouvoir. Elle remplace les conventions que les villes avaient pu signer en propre ou via leur ancienne intercommunalité. Près de 60 % des vêtements collectés sont en bon état et sont donc donnés ou revendus dans des boutiques caritatives ou sur le marché de l'occasion. Le reste est réutilisé sous forme de chiffons ou recyclé à l'état de fibres.



Un assainissement mutualisé pour préserver les ressources en eau

Des réseaux entretenus et contrôlés

En 2021, les syndicats ont poursuivi leurs travaux pour réhabiliter leurs réseaux d'eau potable. Huit des onze villes du territoire bénéficient, depuis 2019, d'une eau décarbonatée, grâce à l'ajout d'une unité sur les centrales de traitement du Mont-Valérien et de Louveciennes.

Engagées depuis plusieurs années, les campagnes d'inspection télévisées et les opérations de curage, pompage et entretien des bassins et des postes de relevage se sont poursuivies, tout comme l'extraction des sables et des boues. Différents points du réseau d'assainissement ont été contrôlés. Une partie des programmes décidés et validés dans le cadre des schémas directeurs en vigueur a pu se poursuivre.

Un règlement d'assainissement intercommunal

Depuis avril 2020, un règlement s'applique au service d'assainissement intercommunal. L'objectif est d'assurer la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement grâce à des règles communes s'appliquant aux déversements d'effluents dans le réseau

d'assainissement du Territoire. Ambitieux et fédérateur, il garantit le principe dit du « zéro rejet ». Les 8 villes qui se sont dotées de ce règlement ont pu se mettre à niveau sur le plan réglementaire. Les 3 villes qui n'en disposaient pas ont précisé les modalités de leur service, tout en s'assurant de la conformité des raccordements à venir.

Un contrat de collecte mutualisé sur 6 communes

Pour permettre à leur service d'assainissement, comme aux usagers, de réaliser de substantielles économies, 6 villes du Territoire ont formalisé un contrat de concession de 4 ans jusqu'en 2024. Grâce à ce contrat, Courbevoie, Levallois-Perret, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson pourront, non seulement améliorer le service rendu, mais aussi réaliser des travaux ou alléger les procédures de suivi.

Qu'il s'agisse des contrôles de conformité ou des demandes de raccordement, le Territoire travaille, avec les services techniques des villes, à unifier ses formulaires et modèles pour faciliter les démarches des usagers et leur traitement. Ils seront progressivement intégrés à la page « eau et assainissement » du site Internet.

Un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales

Pour améliorer à la fois leur connaissance des réseaux et l'aménagement du Territoire, les villes ont décidé de mettre en œuvre un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA et EP). Depuis le 6 avril 2021, un bureau d'études spécialisé coordonne la conception de ce schéma et les documents associés. Ce projet, très lourd techniquement, doit déboucher sur un SDA et EP d'ici à 3 ans, avec une enveloppe estimée à près de 2 millions d'euros. L'objectif de ce document, qui va planifier les opérations de renouvellement et d'entretien des réseaux, est de réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent. Il contribue aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. Il répondra aussi aux nouvelles conditions d'octroi des aides de l'Agence de l'eau et permettra d'engager une vision prospective et patrimoniale du réseau d'assainissement.

Les dépenses d'entretien des réseaux se poursuivront en effet sur le territoire de Paris Ouest La Défense et des travaux ont été engagés dès 2021.



Des actions en faveur du vélo

Dans son projet de territoire, Paris Ouest La Défense prévoit de maîtriser la part de la circulation automobile et de favoriser les modes de déplacement actifs. Articulé avec ce projet, le plan climat-air-énergie prévoit quant à lui de « faciliter les déplacements et limiter les émissions ».

Les enjeux sont multiples :

- Redonner une véritable place aux modes actifs dans l'espace public, grâce à des aménagements cyclables et piétons dans un environnement apaisé,
- Proposer des alternatives au tout-voiture, notamment pour les ménages éloignés pénalisés par leur forte dépendance à la voiture,
- Réduire la congestion automobile, la pollution atmosphérique et l'engorgement des transports publics,
- Répondre aux engagements de développement durable et d'économie d'énergie.

Au-delà de ces enjeux, les modes actifs engendrent des bénéfices directs et indirects souvent peu exploités, pour le cadre de vie comme pour la santé publique.

Un schéma directeur cyclable

Pour coordonner les infrastructures cyclables à l'échelle du territoire, Paris Ouest La Défense a décidé en 2020 d'élaborer son propre schéma directeur qui a été approuvé en conseil du Territoire, le 29 juin 2021. Partant de travaux déjà réalisés à différentes échelles supra ou infra territoriales, il a pris appui sur le schéma de maillage des liaisons douces de Paris La Défense, le schéma directeur de l'ex-communauté d'agglomération du Mont Valérien et sa déclinaison pour Nanterre, ainsi que le schéma directeur de Saint-Cloud. Il est cohérent avec le Réseau Express Régional Vélo (RER Vélo) et le schéma vélo métropolitain.

Objectifs :

- Tracer de grands axes dans et entre les villes mais aussi vers l'extérieur du territoire,
- Définir des principes pour le service aux usagers en matière de guidage, de signalétique, de stationnement, voire d'aménagement,
- Hiérarchiser les actions à l'échelle du territoire,
- Faciliter les discussions avec les gestionnaires d'infrastructures,
- Soutenir les demandes de subventions pour les travaux, auprès des financeurs (la MGP, la Région Île-de-France et l'État).

Tout au long de 2020 puis en 2021, des infrastructures se sont dessinées peu à peu, puis ont été mises en œuvre après plusieurs réunions avec les villes et le département des Hauts-de-Seine qui ne dispose pas d'un schéma vélo approuvé.

Bientôt une passerelle verte entre Neuilly-sur-Seine et La Défense

Initié par Paris La Défense, le projet de passerelle cyclable et piétonne entre Neuilly-sur-Seine et La Défense a pris forme. Avec le soutien du Territoire qui a demandé que les villes concernées soient associées aux décisions, les services de l'État devraient donc proposer un arrêté ministériel pour que les villes de Neuilly-sur-Seine et Courbevoie puissent participer aux études de cette future liaison stratégique pour le Territoire.

Un futur axe vert cyclable

En travaillant à son projet de territoire, Paris Ouest La Défense a proposé de créer un axe vert pour faire connaître aux habitants les espaces de nature et les zones calmes. Cette coulée verte piétonne et cyclable de 55 km traversant toutes les villes du territoire, a été conçue, testée et validée par les élus en 2017, à l'issue d'une promenade en vélo.

Les ruptures de tracé qui restent à combler et la signalétique sont entre les mains des villes. Le marquage des points d'intérêts, l'outil cartographique et la communication auprès des habitants seront pris en charge par le Territoire.



Le collectif Mobilité Ile-de-France

Paris Ouest La Défense a participé au collectif organisé par Innov 360 et l'IFPEN, pour suivre les évolutions brutales de la mobilité dans les périodes de confinement – déconfinement. Cinq enquêtes numériques ont été menées auprès des clients, salariés ou usagers des membres du collectif : opérateurs de mobilité, entreprises et collectivités. Les résultats ont permis de documenter les évolutions de la demande de déplacements et les raisons pour lesquelles on utilise tel ou tel type de transport, en lien avec les flux et reflux de la pandémie. Ces enquêtes ont permis en particulier de quantifier le transfert modal vers le vélo et la marche.



Une stratégie et des aides pour la mobilité électrique et l'autopartage

Une Zone à faibles émissions (ZFE)

Conformément au Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), la Zone à Faibles Émissions (ZFE) se met peu à peu en place, à l'intérieur du périmètre délimité par la A86. Depuis le 1^{er} juin 2021, tous les véhicules Crit'air 4 y sont interdits et toutes les villes du Territoire ont signé l'arrêté de restriction de circulation.

Une aide à l'achat de véhicules électriques

Pour accompagner la mise en place de cette ZFE, la Métropole du Grand Paris a décidé d'aider les habitants de ses 131 communes à remplacer leur véhicule. Paris Ouest La Défense a décidé de compléter cette aide pour les habitants du territoire, à hauteur de 10 %. En 2021, 47 ménages en ont bénéficié pour un total de 19 600 €.

Une stratégie commune d'autopartage et un réseau de bornes de recharge

Depuis mai 2019, Paris Ouest La Défense s'est doté d'une stratégie commune pour déployer des services d'autopartage et un réseau de bornes de recharge électrique. Bloqués par la crise Covid et une mobilité qui n'a réellement repris qu'en septembre 2021, les services d'autopartage prévus par les opérateurs n'ont pas encore pu être déployés.

Quant aux bornes de recharge, le Territoire en comptait 143 fin 2021, dont 2 en travaux. 63 autres sont en projet. Après avoir remis en service leurs bornes de recharge Autolib en 2020, plusieurs villes du territoire en ont en effet remplacé certaines par de nouvelles en 2021. Elles en ont profité pour densifier leur maillage, en implanter dans les parkings souterrains et augmenter leur puissance de charge.

5

Soutenir et accompagner les entreprises



Introduction

Le Territoire de Paris Ouest La Défense se distingue par le dynamisme et la diversité de ses entreprises qui forment un écosystème riche et innovant, foisonnant d'initiatives publiques et privées. Un tissu aux multiples filières d'excellence dans le numérique, la santé, l'audit et le consulting, l'ingénierie, la finance et les assurances, l'énergie, la communication et l'événementiel. Plus de 77 000 entreprises, y font travailler 566 000 personnes. Il accueille plus de 30 espaces de coworking, 11 centres de recherche et développement, plus de 45 laboratoires de recherche publics, 6 laboratoires de fabrication ou ressourceries et 18 incubateurs. Ses 7,5 millions de m² de bureaux leur offrent un potentiel exceptionnel pour s'implanter.

C'est pour fertiliser ce terreau que Paris Ouest La Défense a poursuivi tout au long de l'année sa politique de soutien au développement économique et à l'innovation. Un soutien qui s'est traduit par de multiples actions transverses avec tous les acteurs du Territoire.

Des dispositifs pour accompagner la relance économique

Mobilisé aux côtés des entreprises pour faire face à la crise comme pour tirer parti de la relance, le Territoire a reconduit certains des dispositifs mis en place en 2020 et mis fin à ceux qui étaient spécifiques au confinement. Parmi les dispositifs reconduits, on peut citer :

Des conventions pour aider les entreprises à maintenir leur trésorerie

À l'instar des conventions établies par Courbevoie et l'ancienne intercommunalité du Mont-Valérien, Paris Ouest La Défense a signé des conventions de prestations avec des opérateurs comme Hauts-de-Seine Initiatives, la CCI Hauts-de-Seine, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et le Réseau Entreprendre. Objectif : renforcer l'offre de services aidant les jeunes entreprises à maintenir leur trésorerie.

Un observatoire stratégique de l'immobilier d'entreprise (OSTI)

Pour endiguer la crise qui frappe les commerces de centre-ville tout comme le quartier d'affaires de La Défense, le Territoire a mis en place un observatoire stratégique de l'immobilier d'entreprise qui consistera à créer, avec les décideurs, des indicateurs de suivi des tendances immobilières afin de disposer en 2022 d'un outil d'aide à la décision et de veille stratégique.

Une plateforme pour digitaliser l'offre des commerces, artisans et TPE

Pour promouvoir les commerçants et les artisans du Territoire grâce à une plateforme partagée, Paris Ouest La Défense a lancé en 2021 un marché avec Rueil-Malmaison, Courbevoie, Nanterre, Puteaux et Levallois. L'originalité de ce projet vient du fait qu'il consiste à accompagner les commerçants et les artisans aussi bien dans l'appropriation

de l'outil numérique que dans l'acquisition de compétences en marketing pour mettre en valeur leurs produits et services.

Si les dispositifs spécifiques au confinement ou post confinement, Pme live ou le guide des aides ont été clôturés, ils ont montré tout l'intérêt qu'il y avait à informer et orienter les entreprises vers les aides financières et les expertises du territoire.

C'est dans ce but que le Territoire a travaillé en 2021 à une plateforme des services numériques qui sera lancée en avril-mai 2022. Coconstruite avec les partenaires du réseau du Catalyseur, cette plateforme offrira dans un 1er temps 3 services : un fléchage des aides et programmes de financement, un accès aux expertises d'accompagnement du territoire et la possibilité de se connecter ou de former des réseaux professionnels. De quoi répondre aux besoins des entrepreneurs, grands groupes, structures d'accompagnement, tiers lieux et institutionnels.

Un fonds de résilience

Pour relancer l'activité des TPE-PME, le territoire et les 11 villes qui le composent participent depuis 2020 au Fonds de résilience, à hauteur de 1,7 million d'euros sur deux ans. Celui-ci a été lancé par la Région-Île-de-France, la Banque des territoires, la métropole du Grand Paris et 70 collectivités franciliennes. Grâce à ce fonds, les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de financements à la hauteur de leurs besoins peuvent accéder à des avances remboursables pour renforcer leur trésorerie.

Au 17 avril 2021, 256 entreprises avaient reçu un avis favorable pour un montant de 864 067,60 €. Elles appartiennent pour 23 % au secteur des arts, spectacles et activités récréatives, 18 % au secteur de la restauration et l'hébergement et 15 % au secteur du commerce.



Des dispositifs pour soutenir l'animation économique locale

Proches de ses entrepreneurs, Paris Ouest La Défense et ses 11 communes ont renforcé leurs dispositifs pour soutenir l'animation économique locale. Objectifs :

- Offrir un cadre favorable à la création et au développement des entreprises, en lien avec les services concernés de chaque ville.
- Mettre en œuvre de nouvelles actions pour soutenir les entreprises dans la relance économique.

Certains de ces dispositifs ont été mis en place en 2020 ou 2021, d'autres sont à l'étude. En voici quelques exemples.

Une semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW)

Relayée chaque année par les 11 villes du territoire, dans des lieux dédiés à l'économie, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat s'est tenue cette année sur les réseaux sociaux. Elle a permis de mettre en lumière tous les dispositifs et initiatives, orientés vers les problématiques de relance.

MADE IN 92, un concours pour les jeunes entreprises

Ce concours pour les jeunes entreprises est piloté par la CCI des Hauts-de-Seine, en partenariat avec Paris Ouest La Défense et le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Coups de pouce aux créateurs d'entreprise

Cette initiative des villes de Rueil-Malmaison et Nanterre accueille, oriente et accompagne les créateurs d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire. 109 créateurs ont été accompagnés en 2021. Pour continuer à être à leurs côtés en 2021, Coups de pouce a adapté son fonctionnement aux aléas de la crise et remplacé les rencontres en face à face par des ateliers hybrides.

Pep'it, une pépinière et un hôtel d'entreprises

Initié par les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, avec l'aide de Paris Ouest La Défense, cet équipement offre des espaces de bureaux, des ateliers et des services à tarifs préférentiels pour les entreprises de moins de 5 ans. Il complète l'offre immobilière du territoire pour des entreprises qui créent leurs premiers emplois et s'est révélé particulièrement utile dans le cadre de la relance car il a permis aux entreprises de maîtriser le coût de leur loyer.

Des actions en faveur de l'emploi

Pour rendre plus efficaces et cohérentes les politiques publiques en matière d'emploi, la Région Île-de-France a été découpée en 25 bassins d'emploi, dont celui de Paris Ouest La Défense qui a été lancé en 2018. En 2021, le Territoire, y a développé toute une série d'actions dont voici le bilan :

- Déploiement du Plan #1jeune1solution

5 comités de suivi se sont tenus en 2021 avec des prescripteurs, des collectivités et des entreprises, etc.

- Plan d'action pour promouvoir l'apprentissage

Un plan d'action a été mis en place en 2021 pour promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes avec des opérations telles que : les jeudis de l'apprentissage, des webinaires, une opération ParcourSup ou des opérations places vacantes, etc.

- Actions en faveur de l'emploi des seniors

En 2021, près de 100 demandeurs d'emploi ont retrouvé un poste pérenne grâce aux actions menées par le Territoire en lien avec différents acteurs comme le CREPI, FACE, MDE RVDS ou Primavera, etc.

- Action métiers en tension

Pour présenter les métiers en tension aux acteurs de l'insertion et aux demandeurs d'emploi, le Territoire a mobilisé un réseau d'entreprises. À ce jour, 30 visites ont été organisées, 103 prescripteurs ont rejoint le réseau et 1 806 offres d'emploi ont été relayées.

- Appui à la filière communication

Très présente sur le territoire, la filière communication regroupe de nombreux métiers intervenant dans l'identité visuelle, le packaging, l'événementiel, la publicité, les médias ou le conseil en stratégie. Elle bénéficie de l'appui du Territoire à travers un programme dont la 1ère phase a été déployée entre octobre 2020 et décembre 2021, à travers les actions suivantes :

- Un sourcing des entreprises pour notamment pouvoir faciliter les recrutements dans les TPE et PME de la filière.
- Une ingénierie de formation pour répondre aux besoins de recrutement non satisfaits.
- Des actions de recrutement via un Job dating.

Une deuxième phase a été programmée pour 2022, avec :

- L'approche de 300 entreprises relevant de la filière.
- Le suivi individualisé de 30 entreprises.
- Un nouveau job dating.



Des conventions cadres avec des acteurs majeurs de la recherche

Initiés par les villes de Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes en 2015, les partenariats avec des acteurs majeurs de la recherche ou de l'enseignement se sont multipliés depuis. Tous s'inscrivent dans des conventions-cadres et concernent essentiellement trois domaines : l'entrepreneuriat étudiant, la transition énergétique et écologique, ainsi que la transition numérique. En voici quelques exemples.

Vélo au quotidien

Ce programme en 2 ans, piloté par Paris Ouest La Défense et l'IFP énergies nouvelles (IFPEN), avec l'aide de 3 start-ups, a pour but de convertir la mobilité des franciliens vers le vélo.

Collectif mobilité Covid-19

Ce collectif, que Paris Ouest La Défense a formé en 2020, avec 21 autres partenaires dont l'IFPEN, a pour but de collecter des données sur le comportement des usagers afin d'en tirer des tendances pour anticiper la mobilité de demain.

Pôle de compétitivité Systematic

Parce que les enjeux du numérique sont prégnants et impactent de manière transverse les principales compétences du territoire (transports, développement durable, développement économique), Paris Ouest La Défense a rejoint le pôle de compétitivité Systematic en décembre 2020.

Il fédère plus de 900 acteurs privés et publics de la région dans le domaine du numérique et vient compléter l'offre des acteurs du Territoire avec lesquels Paris Ouest La Défense a déjà des conventions-cadres.



Un catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Lancé en avril 2019, le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat a pour but de créer de la valeur par l'innovation collaborative en interconnectant les acteurs publics et privés.

Villes, universités et grandes écoles, grands groupes et TPE/PME, start-ups et incubateurs, accélérateurs ou labs forment ainsi un écosystème en interaction permanente qui associe aujourd'hui plus d'une trentaine de partenaires. Ils ont collaboré en 2021 sur les dispositifs suivants :

- Un système d'intermédiation des compétences permettant aux PME et TPE en difficulté, de bénéficier des compétences disponibles au sein de grands groupes. Ce système, dont le modèle juridique a été créé en 2021, sera déployé en 2022.
- Le dispositif Atterrissage Rebond, pour aider les jeunes pousses du Territoire à se développer grâce à un programme d'accompagnement personnalisé sur 3, 6 et 9 mois en trois phases : un diagnostic dit « atterrissage », un suivi qui s'appuie sur des mises en relation qualifiées et une aide à la recherche de locaux, sur le territoire, dit « rebond ». 14 nouvelles start-ups ont intégré le dispositif en 2021, ce qui porte à 41 le nombre de start-ups accompagnées à ce jour.
- La 15e édition de Techinnov, événement « business » de référence dans l'écosystème de l'innovation en France, qui s'est tenu en digital cette année.

- 2 projets de pilotes innovants à Levallois et Rueil-Malmaison, coconstruits avec le Catalyseur et la Métropole du Grand Paris. Objectifs : faire travailler ensemble des villes et des entreprises innovantes mais aussi accompagner les parties prenantes tout au long du processus : montage du dossier, recherche de financement, mise en application sur le terrain et évaluation. Une demande de subvention auprès du Fonds Métropolitain d'Innovation et du Numérique (Fmin) a été déposée pour chacun des pilotes.

Paris Ouest La Défense veut faire du Catalyseur un dispositif territorial d'ingénierie et de pilotage de projets innovants, pour les villes comme pour les entreprises. Complémentaire de ce que font les villes, il doit être capable de répondre aux enjeux stratégiques du secteur public et privé.

C'est dans ce but que le Territoire a réfléchi en 2021 à une éventuelle réplique de Base 11, le lieu-totem du Catalyseur, dans d'autres villes. Cela permettrait en effet de mailler le territoire sur les enjeux d'innovation et d'entrepreneuriat.



Le prix de l'innovation Paris Ouest La Défense 2020-2021

Comme tous les deux ans depuis 2016, Paris Ouest La Défense a lancé, le 20 novembre 2020, la 3ème édition du Prix de l'innovation.

Ce concours valorise et récompense les initiatives positives apportant des solutions concrètes aux défis économiques, sociétaux, environnementaux ou numériques de la ville de demain. Ces innovations émanent d'étudiants, de start-up, d'associations ou d'entreprises françaises déjà établies.

Cinq prix ont été décernés le 4 mars 2021 à 8 lauréats et 5 coups de cœur, avec à la clé : la possibilité d'expérimenter sa solution au sein d'une collectivité, un partenariat avec le Catalyseur de l'innovation et une intermédiation de compétences permettant d'accéder aux expertises de grandes entreprises. Organisée à chaque fois dans une ville différente, cette troisième édition a eu lieu au conservatoire de la ville de Puteaux.

- Le prix National Ville intelligente et durable, destiné à des acteurs nationaux, voire internationaux, qui proposent une solution innovante pour la ville et répondent à des problématiques économiques, sociales, environnementales ou culturelles.

3 lauréats : Vertuo, Picnic et Streetco

- Le prix du meilleur projet d'intrapreneuriat, pour les entreprises privées ou publiques du territoire qui proposent une solution innovante intéressant d'autres

entreprises du territoire.

1 lauréat : AVUS (Eurovia)

2 coups de cœur : Nature Sound Box (Ingérop) et My Solar Kit (Total)

- Le prix de la meilleure démarche d'Open innovation, ouvert à tous ceux qui ont mis en place une démarche d'Open innovation novatrice permettant de collaborer avec d'autres entreprises ou start-ups du territoire.

1 lauréat : INPEN

1 coup de cœur : IN'LI

- Le prix du meilleur projet étudiant, destiné aux étudiants ou alumni ayant un projet innovant et souhaitant le développer grâce à la richesse du territoire.

1 lauréat : Phoenix Mobility

1 coup de cœur : ÇaToque

- Le prix « Résilience », destiné aux entreprises privées ou publiques du territoire ayant réussi à s'adapter et à innover pour soutenir l'écosystème local dans un contexte sanitaire difficile.

2 lauréats : Nap&Up et Rueil Boutiques

1 Coup de cœur : 50 cards

Sur l'ensemble des candidatures reçues, plus de 170 ont été présélectionnées dont 72 pour le prix national de ville intelligente et durable.

L'intelligence artificielle pour « Construire au futur, habiter le futur »

En 2019, la Région et ses 120 partenaires, dont Paris Ouest La Défense, devenaient lauréats de l'appel à projets « Territoires d'innovation de Grande Ambition » (TIGA). Depuis janvier 2020, pour mettre en œuvre leur programme, ils ont créé une association baptisée « Construire au futur, Habiter le futur ».

Porté par la Région, le projet a été officiellement lancé le 21 octobre 2021, à l'occasion d'un événement intitulé « L'innovation numérique au service de la mobilité durable », copiloté par le pôle de compétitivité Systematic. L'occasion de lancer officiellement l'observatoire de la mobilité copiloté par l'IFPEN et le Territoire.

Porté par la Région, l'ensemble du programme « Construire au futur, habiter le futur » mobilise 310 millions d'euros pour accompagner la transition numérique et écologique de la filière habitat-construction en Île-de-France. Et le Territoire a obtenu 240 000 € pour mettre en place l'observatoire territorial et stratégique de la mobilité.

Sa première phase, qui se déroule sur trois ans, consiste à cartographier de façon dynamique les flux de déplacements domicile-travail des usagers du territoire grâce à l'intelligence artificielle. Il s'agit notamment de repérer la trentaine de tiers-lieux du territoire – identifiés comme des nœuds stratégiques – et ce, qu'ils soient portés par des villes, des entreprises ou des acteurs académiques. Objectif : pouvoir les articuler entre eux, notamment en termes d'horaires et de mobilités associées, afin d'offrir, à terme, des solutions d'accessibilité et de maillage répondant aux besoins des usagers.



Une chaire de « La Défense en perspectives »

La mutation de l'immobilier d'entreprise, enclenchée depuis plusieurs années pour adapter l'offre aux nouveaux modes de travail, s'est accélérée avec la crise sanitaire et économique. Cette question, au cœur du quartier d'affaires de La Défense, a un impact indéniable sur les 11 villes du territoire.

C'est pour l'approfondir que Paris Ouest La Défense a rejoint, en 2019, une Chaire de l'Université de Nanterre. Un ensemble de chercheurs y travaillent actuellement sur les sujets suivants : les quartiers d'affaires à l'échelle internationale ; les chantiers et la logistique de La Défense ; les temporalités multiples de La Défense ; les actions RSE et l'attractivité du territoire ; La Défense dans la presse française et britannique ainsi que sur Twitter ; les évolutions récentes, l'avenir du travail et de l'emploi. Autant de travaux dont l'orientation tient compte de la crise.

Quatre autres études sont en attente. Elles portent sur : les usages de La Défense ; l'attachement au quartier de La Défense ; le télétravail, le flexoffice et le coworking ; ainsi que les représentations, l'anticipation, le sens du travail, les parcours et mobilités.

Une journée d'étude rassemblant tous les partenaires a eu lieu le 30 novembre 2021 pour faire le point sur l'avancement des 6 études en cours et en initier une nouvelle sur les déplacements des actifs vers La Défense.

Des initiatives digitales

Une bourse digitale des locaux et des entreprises à l'échelle des villes et du territoire

10 villes du territoire se sont engagées en 2021 dans la bourse des locaux. Grâce à elle, les TPE et PME du territoire peuvent plus facilement trouver de petites surfaces vacantes, véritables denrées rares. Cette bourse sera intégrée à l'observatoire stratégique de l'immobilier d'entreprise, une fois que les indicateurs auront été définis avec les décideurs.

Un atlas de cartographies dynamiques pour valoriser les zones du territoire

Surfaces en m², tranches de loyers, services présents, accès ... telles sont les informations que les investisseurs ou les entreprises regardent quand ils souhaitent s'implanter quelque part. C'est dans ce but que Paris Ouest La Défense envisage de mettre à leur disposition des cartographies dynamiques, valorisant les différentes zones économiques du territoire et de les regrouper dans un Atlas.